L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI 27 FEVRIER 1863

Entre les rues Bienville et Conti,

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans

VENDREDI MATIN, 27 FEVRIER.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par G. Lafontaine, Notaire, rue de Chartres, en vertu d'un mandat de MM. Richard, Aldige & Co.

Par G. F. Lafontaine, en exécution d'ordonnance, rue des Magnolias, entre Bienville et Conti, par ordre de M. Jehiel, avec [illegible]

Par le Shériff, à la Barre de l'Ancienne Cour de District, face à la rue Jehiel, avec [illegible]

Par R. T. Montgomery, à l'Hôtel Suisse Saulding, [illegible] au Lower Source Saulding, [illegible]

Par G. F. Lafontaine, en vertu de la loi de faillite, coton.

Par P. H. Flynn, à son bureau, à la vente de coton, rue Royale, No. [illegible]

Par R. H. [illegible], à son bureau, à son magasin d'encan, [illegible]

Par [illegible], à son bureau, rue Royale, No. [illegible]

LA SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES OUVRIERS COTONNIERS DE FRANCE.

Avant de clore la souscription que nous avons ouverte au profit des ouvriers de l'industrie cotonnière en France, nous renouvelons l'appel que nous avons déjà adressé aux résidents français de la Nouvelle-Orléans. Nous savons que l'état actuel des affaires dans notre ville ne permet pas d'espérer une recrudescence qu'elle fut de dans les années prospères. Mais nous pensons que chaque Français fera preuve de bonne volonté, dans la limite de ses moyens, et voudra contribuer à une œuvre dont l'objet est de donner une marque de sympathie pour des misères dignes de l'exercice la compassion universelle.

Le document, que nous avons publié ces jours-ci, prouve que le gouvernement français a mis tout ce qui est en lui pour venir en aide à la crise, le faire des commandes pour obtenir la matière première, dont la pénurie est la cause des souffrances si douloureuses pour l'industrie française. Vivant très-loin de notre législative, il ne peut le de la nation législative, présente un [illegible] des ouvriers sans ouvrage, et la Chambre n'a pas perdu de temps pour l'adopter. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une correspondance de Paris :

[illegible] ouvriers [illegible] aux Chambres une loi [illegible] une [illegible] pour [illegible] des [illegible] des [illegible] des [illegible] [illegible] [illegible]